DÉPARTEMENT DE L'OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE CREIL NORD/CREIL SUD Extrait du

Envoyé en préfecture le 27/02/2024 Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024 S Déliba d ID: 060-216001743-20240227-02DEL_CM190224-DE

du lundi 19 février 2024

ARRONDISSEMENT DF **SENLIS**

VILLE DE CREIL

CONVOCATION

Date: 13 février 2024

Affichée le : 13 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39 exercice: Présents: 28 Votants: 39 Pouvoirs: 11 Absent: 0 Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI -Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Noureddine

NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE DE LA VILLE LE : 21 février 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE

27 FEV. 2024

SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

Absents représentés

Mme MOUSSATEN M. LEMAIRE M. MARTIN

Mme DUHIN Mme SAKHO Mme HAMADOUCH

M. ZAHRAOUI **Mme SENET** Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE M. LUCAS

Pouvoir à Mme LAMBRE Pouvoir à Mme LEHNER Pouvoir à Mme ALKAYA Pouvoir à M. DEME Pouvoir à M. VILLEMAIN Pouvoir à M. BULUT

Pouvoir à M. AÏT MESSAOUD Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. BOULHAMANE Pouvoir à Mme MEHADJI

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

2 Présentation du rapport général d'activités 2022 de l'ACSO

Rapport de présentation :

Jean-Claude VILLEMAIN, Maire

Le rapport retraçant l'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a été adressé à la Ville de Creil, par courriel. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 14 décembre 2023.

Conformément au décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995, ledit rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal, en séance publique.

En conséquence, il vous est présenté le rapport d'activités 2022, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.5211-39, Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2023, adoptant le rapport d'activités de

1/2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

l'année 2022,

Vu l'avis de la commission Finances et Synthèse en date du 05 février 202 Reçu en préfecture le 27/02/2024 Vu le rapport ci-annexé,

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

Considérant que Monsieur le Maire doit présenter chaque année à s ID: 060-276001743-20240227-02DEL_CM190224-DE d'activités de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO),

Considérant que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a transmis à la Ville de Creil ledit document,

Entendu le rapport de présentation,

Vote

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention: 0	Ne prend pas part au vote : 0

Décide à l'unanimité :

Article 1er: Prend acte du rapport annuel d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

2 7 FEV. 2024

CREIL, le

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance

27 FEV. 2024

Publication électronique sur le site internet de la Ville le